Motion de la section 7

Session d'Automne 2008

La Section 7 du Comité National déplore le déploiement dans les années qui viennent d'une politique de chaires de grande ampleur. Elle rappelle à nos dirigeants que l'introduction de nouvelles possibilités dans notre paysage de recherche doit se faire avec des moyens supplémentaires, et non pas en amputant des postes de chercheurs permanents. Elle rappelle que nous échangeons des chaires au succès hypothétique contre des postes de chercheurs permanents dont l'attractivité reste forte malgré le salaire de début de carrière bien trop bas pour notre discipline.

Si cette politique de chaires devait être poursuivie, la section demande à la direction du CNRS de tout mettre en œuvre pour que le niveau des recrutés soit au moins égal au niveau du concours CR2 général. Pour cela, elle souhaite être associée à

- la définition des chaires, discutée conjointement avec l'établissement partenaire. Elle souhaite en particulier que ces chaires aient des profils larges dans des domaines et dans des laboratoires déjà attractifs pour les meilleurs candidats du concours CR2 général;
- la constitution des comités de sélection. Elle souhaite en particulier y participer largement et garantir ainsi un niveau d'excellence de recrutement équivalent au concours CR2.

Position adoptée à l'unanimité des membres, le 25 novembre 2008.

Bruno DURAND Président de la Section 7 Comité National de la Recherche Scientifique